

+33 (0) 1 40 71 10 20 Depuis la Belgique: 0 800 77 163 Depuis la Suisse : 0 800 56 33 79 Du lundi au vendredi de 9h à 19h30 Email: contact@campingcar-online.com Site: www.campingcar-online.com

Parc national Hardangervidda

Des panoramas extraordinaires.

Avec ses plus de 3500 km² de superficie le parc national Hardangervidda est le plus grand parc de Norvège mais il abrite aussi la plus grande population de rennes sauvages d'Europe du Nord. Au cœur de l'immense plateau et des montagnes surplombant les nombreux lacs ces rennes que vous rencontrerez peut-être seront en pleine migration de l'est du pays vers l'ouest.

Le parc national Hardangervidda est étonnant tant son climat varie fortement d'un endroit à un autre. On peut diviser le parc en deux principales régions : l'est et l'ouest. La partie orientale du plateau est relativement sèche tandis que la partie occidentale plus humide abrite une végétation plus riche. C'est notamment dans la partie ouest du parc que l'on trouve l'un des plus hauts glaciers de Norvège, le Hardangerjokulen, ainsi que le Sorfjord. Le parc abrite beaucoup d'autres lieux époustouflants accessibles depuis la Route touristique nationale : la vallée Måbødalen mais aussi les cascades de Vøringsfossen très connues car elles sont en chute libre sur plus de 140 mètres de hauteur.

Beaucoup de sentiers banalisés ont été aménagés pour les randonnées pédestres, à vélo ou même en ski de fond. Le Rallavergen est un itinéraire d'environ 80 km de long, le plus populaire et le plus apprécié en Norvège par les amateu

On considère souvent la région comme le « verger norvégien » car les fruits et les baies poussent en grande quantité sur ce territoire. Les lacs et les rivières regorgent quant à elles de truites. Il est possible de pêcher, gratuitement, dans les eaux du fjord, en revanche pour les autres eaux il est nécessaire de se renseigner et d'obtenir une autorisation.

En camping-car vous avez la possibilité de vous arrêter autant que vous le souhaitez où vous voulez dans le parc. Certaines règles s'appliquent tout de même. En effet vous ne pourrez pas vous arrêter dans un champ cultivé, sur une aire de stationnement ou à moins de 150m d'une maison ou d'un chalet. Mais vu l'immensité du parc il y a quand même de quoi faire!